

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

N ° 112 – Le 11 février 2009

Catégorie B : l'INTERFON CFTC écrit au ministre : Il est temps d'aboutir !

Les négociations concernant la refonte de la grille B de la fonction publique sont bloquées depuis le 15 décembre 2008, date à laquelle le gouvernement a proposé quelques avancées (comme le reclassement de grade à grade dans le nouveau corps ou l'indice brut 675 en 2011). La CFTC revendique notamment une carrière dont la durée serait limitée à 30 ans, l'IB 675 dès 2009 et un indice supérieur à 700 en 2011... Le devenir de chaque corps classé aujourd'hui en CII doit être examiné avec possibilité de reclassement en catégorie A. Ce blocage est incompréhensible, il faut en finir, les personnels de catégorie B attendent depuis trop longtemps !

La lettre au ministre

Monsieur André SANTINI
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique
Ministère du Budget, des comptes Publics et de la
Fonction Publique
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 10 février 2009

Monsieur le Ministre,

La dernière réunion du comité de suivi des accords WOERTH concernant la refonte des grilles de la catégorie B s'est déroulée le 15 décembre 2008. Une réunion conclusive devait être organisée au mois de Janvier 2009, permettant à chaque organisation syndicale de se prononcer sur le projet amendé. La CFTC vous le savez est particulièrement attachée à la réussite de ce dossier, qui faisait partie du suivi des accords JACOB (une première réunion s'est tenue en mars 2007), et qui fait partie intégrante des accords de février 2008.

Monsieur le Ministre, il est temps maintenant d'aboutir, les derniers points d'achoppement concernant la durée de carrière, le bornage de la grille

indiciaire et le devenir des corps classés en CII, doivent être réglés sans délai.

Les personnels concernés ne comprendraient pas que ce dossier en attente depuis tant d'années reste en souffrance plus longtemps.

Aussi L'INTERFON CFTC vous demande de faire aboutir ce dossier de façon urgente, au mieux de l'intérêt des fonctionnaires concernés, avec effet rétroactif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Délégué INTERFON CFTC